

Commune de GRENAY

**ARRETE D'ABROGATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LA MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DOSSIER N° DP 062 386 22 00025

dossier déposé le 11/08/2022

de SA Maisons et Cités - Monsieur Nicolas THERY
207 rue Roger SALENGRO
62750 LOOS-EN-GOHELLE

pour La construction d'une remise extérieure,
la modification des façades des habitations,
l'édification de clôtures, la création de 2 places de stationnement,
après démolition d'un garage et de dépendances

sur un terrain sis 4 et 6 rue GILBERT
62160 GRENAY

La Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'autorisation de déclaration préalable délivrée le 16/09/2022 à la SA Maisons et Cités représentée par Monsieur Nicolas THERY, pour la construction d'une remise extérieure, la modification des façades des habitations, l'édification de clôtures, la création de 2 places de stationnement, après démolition d'un garage et de dépendances,

Vu la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 24/04/2025,

ARRÊTE

Article unique : L'autorisation de déclaration préalable susvisée est abrogée.

Fait à GRENAY
Le 22 mai 2025

Date de notification : 28/05/25

La Maire
Christelle Buissette

Date de publication : 28/05/25

